pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 040-200075687-20231219-2023_81-DE

Délibération n°2023-81

Date de la convocation : 13 12 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers votants :	11
- dont « pour » :	11
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Fixation du lieu du prochain conseil d'administration

Le 19 décembre 2023 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :
Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Henriette DUPRE, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Roland TOUYA,
Pouvoirs : Christelle CAMOUGRAND à Serge LASSERRE,
Etaient excusés : Marie Noëlle APOLDA, Dominique DUPUY, Jacques HERNANDEZ, Eliane LAPEGUE, Marie-Hélène SAGET, Corine de PASSOS, Jean-François LATASTE
Absente : Lucie LOUBERE,
Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
CONSIDERANT qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE que le prochain conseil d'administration se tiendra à Peyrehorade
Monsieur le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - CIAS -